

## DOCUMENT D'INFORMATION CAMP DE JOUR 2019



MUNICIPALITÉ DE STE-MARCELLINE-DE-KILDARE  
SERVICE DES LOISIRS





## TABLE DES MATIÈRES

Coordonnées / Horaire / Emplacement	Page 3
Équipe d'animation	Page 4
Formation DAFA / Cadre de référence ACQ	Page 5
Début de la journée – sous-sol Absences / Retards	Page 6
Fin de la journée / Dîners et collations	Page 7
Info-parent / Transport Fiche médicale – problèmes de santé	Page 8
Accidents	Page 9
Plage municipale – baignade Crème solaire / Objects perdus	Page 10
Tenue vestimentaire Code de vie	Page 11
Billet de conduite	Page 12
Mesures disciplinaires	Page 13
Programmation d'une journée	Page 14
Aide-mémoire	Page 15
DOCUMENT À SIGNER PAR LE PARENT	Page 16



## COORDONNÉES

### **Coordonnatrice aux loisirs : Vanessa Arbour**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 au 450 883-2241 #7562  
En tout temps : [varbour@ste-marcelline.com](mailto:varbour@ste-marcelline.com) ou sur le Messenger de la Page Facebook privée du Camp de jour

### **Équipe d'animation**

Du lundi au vendredi de 7 h 15 à 17 h 30  
Chalet des loisirs : 450 883-2241 #7561 ou Plage municipale : 450 883-1258

### **Facebook « Camp de jour Ste-Marcelline »**

Page privée, sur invitation seulement

## HORAIRE DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Du lundi au vendredi à partir du MARDI 25 juin au 16 août 2019.

**CAMP DE JOUR : 8 h 30 à 16 h**

**SERVICE DE GARDE : 7 h 15\* à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30**

\*NOUVEAU: le service de garde ouvre 15 minutes plus tôt

Si votre enfant arrive ou quitte pendant le service de garde sans y être inscrit, des frais vous seront facturés automatiquement.

## EMPLACEMENT DU CAMP DE JOUR

- Chalet des loisirs et au parc municipal
  - **Lundi, mardi et jeudi**
  - 361, rang Pied-de-la-Montagne
- Plage municipale du Lac des Français
  - **Mercredi et vendredi** \*si la température le permet
  - 1210, route 343



## ÉQUIPE D'ANIMATION

Vos enfants passeront un bel été en compagnie de l'équipe d'animation.

La coordination et les animateur suivent la formation DAFA et des cours de premiers soins.

**L'équipe d'animation n'est pas encore formé. À suivre...**





**Formation DAFA :** Le **D**iplôme d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur a été élaboré par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), afin de créer une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation et qui permet de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Les animateurs reçoivent la formation théorique et pratique par LOISIR SPORT LANAUDIÈRE sur les sujets suivants :

#### **DAFA 1**

- Le programme DAFA
- Le loisir
- Rôles et responsabilités de l'animateur
- Besoins et caractéristiques
- Le jeu et les activités
- La programmation
- Réaliser son animation
- Les rassemblements et les chants
- Facteurs de risque, réels ou potentiels
- Moyens de prévention
- Situations d'urgence
- Les responsabilités face à la loi

#### **DAFA 2**

- Communication
- Travail d'équipe
- Comportements et intervention
- Créer et intervenir dans un groupe
- Les thématiques
- Les saines habitudes de vie

### **CADRE DE RÉFÉRENCE CONFORME DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**



**CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME**

**2019**

Le programme de certification de l'ACQ comprend plusieurs normes qui traitent des exigences et meilleures pratiques relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement, à la santé et à l'alimentation. La Municipalité de Ste-Marcelline est fière d'annoncer que son camp de jour a répondu à toutes les balises du cadre de référence et a obtenu l'attestation de conformité.

Pour en connaître davantage sur l'ACQ : [www.camps.qc.ca](http://www.camps.qc.ca)

**Il y a une belle section pour les parents!**



## **DÉROULEMENT DU CAMP DE JOUR**

### **DÉBUT DE LA JOURNÉE – ACCUEIL AU SOUS-SOL**

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil. **Pour les journées au Chalet des loisirs : l'accueil se fera au sous-sol (local patin) puisque le vestiaire sera là désormais.**

La présence de l'enfant sera prise à ce moment. Si vous déposez votre enfant sans avertir, **vous ne pourrez pas tenir le camp responsable s'il décide de ne pas se présenter à l'accueil.**

Dans le cas seulement où il est spécifié dans la fiche d'inscription que l'enfant se rend seul au Chalet des loisirs, il ou elle doit se rapporter à l'animateur dès son arrivée.

### **ABSENCES**

Il n'est pas obligatoire d'aviser lorsque votre enfant est absent une journée.

Si votre enfant n'est pas présent lors des présences de 8 h 30, nous considérons votre enfant comme absent pour la journée.

### **RETARDS**

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de **votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur** se trouvant sur le terrain.



## FIN DE LA JOURNÉE

L'enfant ayant la permission, dans sa fiche d'inscription, de quitter seul le parc peut le faire **à partir de 16 h**. Une permission écrite doit être donnée à la coordonnatrice du camp pour qu'un enfant puisse quitter plus tôt.

Les parents venant chercher un enfant doivent **obligatoirement avertir l'animateur** avant de quitter avec l'enfant.

Pour la sécurité de vos enfants, seul les personnes autorisées dans la fiche d'inscription de l'enfant pourront venir chercher votre enfant. Si vous prévoyez demander à une autre personne, veuillez prévenir la coordonnatrice en donnant les informations nécessaires.

## DÎNERS ET COLLATIONS

L'enfant doit apporter son repas à tous les jours **ainsi qu'une bouteille d'eau**. Si votre enfant oublie son repas, nous communiquerons avec vous.

Le camp de jour offre la possibilité aux enfants d'apporter des repas à réchauffer, quand le camp de jour se déroule au Chalet des loisirs puisqu'il n'y a pas de micro-ondes à la plage municipale.

Toutefois, il est recommandé de prioriser le repas froid ou le thermost, afin d'éviter le temps d'attente au four micro-ondes.

Les boîtes à lunch ne seront pas réfrigérées, prévoyez des blocs réfrigérants «ice pack» dans la boîte à lunch de votre enfant ainsi que les ustensiles si nécessaire.

**Veillez prévoir deux collations par jour** (fruits, légumes, fromage, etc.).

**INTERDICTION** : Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des arachides. Il est interdit également aux enfants d'échanger ou de partager de la nourriture avec leurs amis.



## INFO-PARENT

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la semaine en cours: programmation, activités spéciales, thématique, etc. Cet outil de communication permettra également à l'équipe du camp de jour de transmettre des messages importants et des rappels aux parents.

L'info-parent sera disponible sur le site [www.ste-marcelline.com/camp-de-jour](http://www.ste-marcelline.com/camp-de-jour) et sur la page Facebook privée du camp de jour. Il sera aussi possible de le consulter au Chalet des loisirs.

## TRANSPORT

**Chalet des loisirs ou plage municipale** : Le parent est responsable de venir reconduire et chercher son enfant à l'endroit indiqué dans l'info-parent.

Chalet des loisirs : lundi, mardi, jeudi

Plage du Lac des Français : mercredi et vendredi

## FICHE MÉDICALE - PROBLÈMES DE SANTÉ

Si votre enfant a un problème de santé (allergies alimentaires, asthme, etc.), il doit être inscrit sur la fiche d'inscription. Si, en cas d'urgence, nous devons utiliser un médicament (ex : inhalateur pour l'asthme) ou une trousse personnelle de secours (ex : Epipen), veuillez à ce que la coordonnatrice sache comment intervenir efficacement en lui expliquant la démarche à suivre ainsi que l'endroit où se trouve le matériel nécessaire dans le sac à dos de votre enfant.

Si des modifications concernant l'état de santé de votre enfant survenaient avant le début ou pendant le camp, il est de la responsabilité du parent de transmettre l'information à la coordonnatrice du camp de jour. Cette dernière assurera le suivi approprié auprès de l'animateur de votre enfant.





L'omission d'informations essentielles au sujet de l'enfant peut entraîner l'expulsion de ce dernier, et ce, sans remboursement.

Les médicaments avec ordonnance doivent être remis à la coordonnatrice du camp de jour. Un **document d'autorisation devra être complété** par le parent, faute de quoi les médicaments prescrits ne pourront être administrés. Les médicaments seront administrés à l'enfant par la coordonnatrice. **Aucun médicament sans ordonnance ne sera administré.**

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

## ACCIDENTS ET PREMIERS SOINS

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Dans le cas où votre enfant doit être porté en ambulance, les frais de transport vous seront facturés.

Pour chaque accident ou incident, un rapport est rempli. Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

La coordonnatrice et les animateurs détiennent un cours de premiers soins.

Chalet des loisirs : il y a une trousse de premiers soins au rez-de-chaussée et une au sous-sol, en plus d'un défibrillateur externe automatisé.

Plage du Lac des Français : il y a une trousse de premiers soins ainsi qu'un sauveteur entre 11 h et 18 h.



## PLAGE MUNICIPALE - BAIGNADE

Les journées à la plage municipale (mercredi et vendredi) comprendront des périodes de baignade et des activités structurées où les enfants s'amuse sous l'œil attentif du sauveteur et des animateurs. **Si votre enfant à besoin d'un gilet de sauvetage pour nager, merci de l'apporter.**

Lors de la première journée à la plage, les enfants devront, chacun leur tour, démontrer leur capacité à nager. La coordonnatrice saura à ce moment quel enfant à besoin d'un gilet de sauvetage.

## CRÈME SOLAIRE

Votre enfant doit apporter une bouteille de crème solaire, **identifier à son nom**, dans son sac à dos tous les jours. Nous vous demandons d'appliquer de la crème solaire **avant l'arrivée au camp de jour**. Des périodes sont prévus à l'horaire pour que les enfants "se crème" quelques fois dans la journée pour éviter les coups de soleil.

\*Le camp de jour ne fournit pas ce produit.

## OBJETS PERDUS ET OBJETS DE VALEUR

Le camp de jour de la Municipalité de Ste-Marcelline n'est pas responsable des objets perdus. Nous vous conseillons de laisser à la maison les objets de valeur.



## TENUE VESTIMENTAIRE

Nous recommandons un short (et non une jupe qui ne permet pas de faire toutes les activités), un chandail manche courte, un chandail chaud, des espadrilles, un chapeau, un maillot de bain, une serviette de plage et un vêtement de rechange. Éviter les "gougounes", le port de sandales **fermées** est plutôt recommandé.

**IMPORTANT: IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS AU NOM DE L'ENFANT**  
Tous les objets ou vêtements perdus se retrouvent sur une table au Chalet des loisirs. Tous les objets ou vêtements qui n'auront pas été réclamés en date du 16 août, seront remis au comptoir vestimentaire.

## CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR ET DU SERVICE DE GARDE

Afin d'assurer le bon déroulement du camp de jour, la santé et la sécurité des enfants et des animateurs, un code de vie a été élaboré.

1. Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe. En tout temps, je suis fidèle aux consignes données par mon animateur ou par tout autre adulte qui s'occupe de moi;
2. Je prends soin des locaux et du matériel mis à ma disposition;
3. Dans mes conversations, je surveillerai mon langage pour qu'il soit correct, sans jurons ni termes inconvenants ;
4. J'évite la violence verbale et la violence physique;
5. Je laisse à la maison mes objets de valeur ou tout objet dangereux.

**L'expulsion d'un enfant du camp de jour est possible en tout temps,**  
dans le cas de violence physique ou verbal envers un autre enfant ou envers un employé.



**Si le code de vie n'est pas respecté par un enfant, un billet de conduite sera rempli et devra être signé par le parent, l'enfant et l'intervenant.**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Je reçois ce billet parce que j'ai choisi de :**

**Niveau 1**

**L'enfant est en réflexion durant 15 minutes et doit aller s'excuser aux personnes concernées.**

- Provoquer en geste (s) ou en parole
- Parler vulgairement
- Refuser d'accomplir ce qui est demandé
- Autres :

\_\_\_\_\_

**Niveau 2**

**L'enfant perd la totalité du bloc de jeux en cours et doit réfléchir à ses actions. Il doit par la suite aller s'excuser aux personnes concernées.**

- Me battre ou frapper
- Intimider ou menacer
- Être impoli envers un membre du personnel ou un adulte
- Lancer des projectiles
- Parler vulgairement
- Voler
- Endommager le matériel qui est à ma disposition
- Autres :

\_\_\_\_\_

**Remarque / Explication de la situation :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_





## MESURES DISCIPLINAIRES

Lorsque vous venez chercher votre enfant, **informez-vous** auprès du coordonnateur ou de l'animateur sur place pour savoir si votre enfant a passé une belle journée. **Si votre enfant n'a pas respecté le CODE DE VIE vous devrez lire et signer le billet de conduite votre l'enfant.**

Dans le cas d'un manquement au code de vie :

- **Avertissement niveau 1 :**
  - l'enfant voit son activité se terminer immédiatement pour aller en réflexion durant 15 minutes
  - l'enfant devra s'excuser aux personnes concernées
  - billet de conduite à signer par le parent
  
- **Avertissement niveau 2 :**
  - l'enfant voit son activité se terminer immédiatement pour aller en réflexion tout le reste du bloc d'activité
  - l'enfant devra s'excuser aux personnes concernées
  - une suspension pour le reste de la journée peut être appliquée selon la gravité du geste
  - billet de conduite à signer par le parent
  
- **Avertissement niveau 3 :**
  - l'enfant a déjà un avertissement de niveau 2 dans la même journée
  - suspension pour le reste de la journée et rencontre avec le parent pour mettre en place un plan d'intervention pour le reste du camp
  - billet de conduite à signer par le parent
  
- **Avertissement niveau 4 :**
  - manquement au plan d'intervention ou manquement grave mettant en péril la santé physique ou mentale d'un ou plusieurs enfants
  - rencontre immédiate avec le parent et possibilité d'expulsion du camp de jour

## PROGRAMMATION D'UNE JOURNÉE

Voici les grandes lignes de la programmation. Chaque jour, durant les 8 semaines, ces blocs d'activités se trouveront à l'horaire que ce soit au Chalet des loisirs ou à la Plage du Lac des Français.

<b>Chalet des loisirs</b>	
7 h 15 - 9 h	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
9 h - 9 h 45	Pep matin
9 h 45 - 10 h	Collation
10 h - 11 h	Grand jeu - Groupes : 5 à 7 ans et 8 à 12 ans
11 h - 12 h	Grand jeu - Groupes : 5 à 7 ans et 8 à 12 ans
12 h - 13 h	Diner Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
13 h - 14 h 30	Période de jeux libre - Module de jeux, jeux d'eau, sport
14 h 30 - 14 h 45	Collation
14 h 45 - 15 h 45	Bricolage et Club de lecture
15 h 45 - 16 h	Ménage du local - Sac à dos
16 h à 17 h 30	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins

<b>Plage du lac des Français</b>	
7 h 15 - 9 h	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
9 h - 9 h 45	Pep matin
9 h 45 - 10 h	Collation
10 h - 11 h	Grand jeu - Groupes : 5 à 7 ans et 8 à 12 ans
11 h - 12 h	Activité organisée aquatique
12 h - 13 h	Diner Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
13 h - 14 h 30	Période de jeux libre - Baignade au lac, module de jeux, sport
14 h 30 - 14 h 45	Collation
14 h 45 - 15 h 45	Bricolage et Club de lecture
15 h 45 - 16 h	Ménage de la page - Sac à dos
16 h à 17 h 30	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins



## AIDE-MÉMOIRE POUR UNE JOURNÉE AU CAMP DE JOUR

- Bouteille d'eau
- Dîner
- Deux collations santé
- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Vêtements de rechange
- Serviette
- Maillot de bain
- Chapeau
- Chandail chaud ou manteau (selon la température)
- Souliers

À ne pas apporter au camp de jour:

- Argent de poche
- Objets précieux
- Jeux électroniques, cellulaires, etc.
- Jeux personnels
- Médicaments non prescrits
- Gomme à mâcher
- Collation composé d'arachides

Veillez noter que tous les objets se retrouvant dans cette dernière liste **seront confisqués pour la journée**. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

## QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions, commentaires ou suggestions concernant le camp de jour.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET DE VOTRE CONFIANCE. BON ÉTÉ!

Vanessa Arbour, coordonnatrice aux loisirs



**Document d'information  
Camp de jour Ste-Marcelline / été 2019**

Nom du parent ou du tuteur : \_\_\_\_\_

Parent ou tuteur de ou des enfants suivants :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**En signant ci-dessous, je confirme avoir lu et compris le document d'information du Camp de jour Ste-Marcelline / été 2019 et j'accepte le code de vie ainsi que les procédures mentionnées.**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**OBLIGATOIRE:** Cette feuille doit être signée et remise à la coordonnatrice du camp au plus tard à la première journée du camp de jour de votre enfant.

